

BANQUE DE FRANCE

DÉCISION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

D.R. n° 2017-01

du 4 janvier 2017

Changement de dénomination de la direction générale
des Activités fiduciaires et de Place

Sections 0.2.1 ; 2.1 ; 6.1

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Vu les décisions réglementaires n° 2015-06 du 23 avril 2015 et 2016-02 du 20 janvier 2016,

DÉCIDE

- Article 1 :** La direction générale des Activités fiduciaires et de Place prend le nom de direction générale des Services à l'économie et du Réseau.
- Article 2 :** La dénomination de direction générale des Services à l'économie et du Réseau se substitue à celle de direction générale des Activités fiduciaires et de Place dans les décisions réglementaires n° 2015-06 du 23 avril 2015 et 2016-02 du 20 janvier 2016 susvisées, ainsi que dans tous les textes en vigueur, notamment les décisions réglementaires, circulaires, délégations de pouvoirs, délégations de signature.
- Article 3 :** La présente décision, publiée au registre de publication officiel de la Banque de France, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Le Gouverneur,

François VILLEROY de GALHAU